



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2017-117 bis

PUBLIÉ LE 22 MAI 2017

TABLE DES MATIERES

ANTENNE INTERRÉGIONALE DE LILLE DE LA MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITE SOCIALE

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 19 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Roubaix Tourcoing.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS ET DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES NORD – PAS-DE-CALAIS

Convention de délégation de gestion du 10 janvier 2011 Avenant n° 1.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Arrêté portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Antenne interrégionale de
Lille de la Mission
Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de
sécurité sociale

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 19 décembre 2014 portant nomination
des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Roubaix-Tourcoing**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Roubaix-Tourcoing ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Magali DEBATTE, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la demande formulée le 1^{er} mars 2017 par la confédération des PME (CPME) ;

Sur proposition de la cheffe de l'antenne régionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le tableau annexé à l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2014 est modifié comme suit :

Dans le tableau des représentants des employeurs désignés au titre de la confédération des PME (CPME) ;

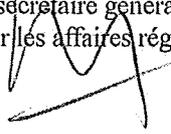
- Madame Françoise RAVERDY est désignée en qualité de titulaire en remplacement de Madame Yvonne TASSOU ;
- Madame Yvonne TASSOU (titulaire) est désignée en qualité de suppléante en remplacement de Monsieur Frédéric HANS (démissionnaire).

Le reste est sans changement.

Article 2 – La cheffe de l'antenne régionale de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **22 MAI 2017**

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales


Magali DEBATTE

**Convention de délégation de gestion du 10 janvier 2011
Avenant n°1**

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 10 janvier 2011 à Lille entre le Directeur chargé du pôle « Pilotage et ressources » de la Direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais et le Directeur chargé du pôle « Pilotage et ressources » de la Direction régionale des Finances publiques Nord - Pas-de-Calais

A l'article 1^{er} de la convention précitée, il convient d'apporter les modifications suivantes à compter du 1^{er} janvier 2017 :

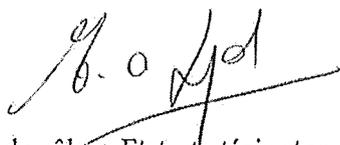
- ajout du programme 724 « Opérations immobilières déconcentrées »
- suppression du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat »

Les autres articles de la convention demeurent inchangés

Ce document sera publié aux recueils des actes administratifs du Pas-de-Calais et des Hauts-de-France

Fait à ARRAS, le **22 MAI 2017**

La déléguée
Mme Marie-Odile DEGOND



Directrice du pôle « Etat, stratégie et ressources » de
la DDFiP du Pas-de-Calais

Pour Visa,
M. Fabien SUDRY



Préfet du Pas-de-Calais

Le délégataire
M. Philippe ROMONT



Directeur du pôle « Ressources et conditions de
travail » de la DRFiP des Hauts-de-France

Pour Visa,
M. Michel LALANDE



Préfet des Hauts-de-France



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**Arrêté portant subdélégation de signature
à certains agents de la Direction Régionale
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

Le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 15 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Luc MAURER sur l'emploi de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2017 portant délégation de signature à Monsieur Luc MAURER, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc MAURER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté préfectoral en date du 2 janvier 2017 est exercée par M. Antoine LEBEL, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, puis par chacun dans le domaine de compétence qui le concerne :

Service Régional de l'Alimentation :

- Monsieur Samuel CARON, Chef de service
- Madame Émilie HENNEBOIS, Adjointe au chef de service

Service Régional de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises :

- Madame Emmanuelle CLOMES, Cheffe de service
- Monsieur Pascal FOUQUART, Adjoint au chef de service

Service Régional de l'Information Statistique et Économique :

- Monsieur Grégory BOINEL, Chef de service
- Madame Mylène COROENNE, Adjointe au chef de service

Secrétariat Général :

- Madame Sylvie DELIGNY, Secrétaire générale
- Madame Géralde JUILLARD, Adjointe à la secrétaire générale

Service Régional de la Formation et du Développement :

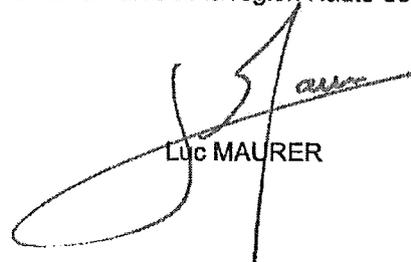
- Madame Sandrine MARTINAGE, Cheffe de service
- Monsieur Frédéric PRINCE, Adjoint au chef de service

Article 2 : L'arrêté portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 9 janvier 2017 est abrogé.

Article 3 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux Préfets de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme ainsi qu'au Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région des Hauts-de-France.

Amiens, le 19 mai 2017

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de la région Hauts-de-France



LUC MAURER



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**Arrêté portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75
du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2013 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 15 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Luc MAURER sur l'emploi de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2017 portant délégation de signature à Monsieur Luc MAURER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du directeur général de l'alimentation du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 22 janvier 2016 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P206 "sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" pour les services placés sous son autorité ;

Vu la décision de la secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 17 février 2016 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P215 "conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" pour les services placés sous son autorité ;

ARRÊTE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc MAURER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2017 au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, est exercée par Monsieur Antoine LEBEL, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, puis par chacun dans le domaine de compétence qui le concerne :

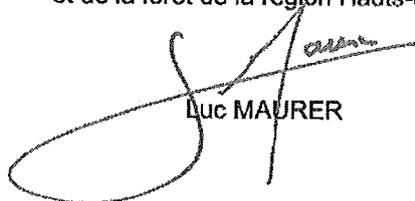
- Service Régional de l'Alimentation
 - Monsieur Samuel CARON, chef de service
 - Madame Emille HENNEBOIS, adjointe à la cheffe de service
- Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises
 - Madame Emmanuelle CLOMES, cheffe de service
 - Monsieur Pascal FOUQUART, adjoint à la cheffe de service
- Service Régional de l'Information Statistique et Economique
 - Monsieur Grégory BOINEL, chef de service
 - Madame Mylène COROENNE, adjointe au chef de service
- Secrétariat Général
 - Madame Sylvie DELIGNY, secrétaire générale
 - Madame Géralde JUILLARD, secrétaire générale adjointe
 - Madame Fabienne DUCOURANT, cheffe du Pôle Pilotage et Finances
 - Monsieur Didier DE WINNE, responsable de la gestion budgétaire
- Service Régional de la Formation et du Développement
 - Madame Sandrine MARTINAGE, cheffe de service
 - Monsieur Frédéric PRINCE, adjoint à la cheffe de service

Article 2 : L'arrêté portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 24 janvier 2017 est abrogé.

Article 3 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et au directeur départemental des finances publiques de l'Oise et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le 19 mai 2017

Pour le Préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de la région Hauts-de-France


Luc MAURER